

N° 82 du 17 octobre 2007

Destinataires :

- .Bureau national
- .Fédérations
- .URI
- .UD
- .Secrétaires confédéraux

A propos d'une pétition des « intermittents et précaires »

La «coordination des intermittents et précaires CIP Ile de France » et ceux qui gravitent autour de cette nébuleuse ont lancé une pétition de soutien intitulé «si j'avais su j'y serais allé ». Il s'agit en l'occurrence de soutenir deux personnes qui ont activement participé à une action violente contre la CFDT en 2005 et contre lesquelles une procédure judiciaire est en route suite à une plainte de la CFDT.

Un certain nombre d'adhérents sont sollicités pour signer cette pétition. La version des faits qui leur est présentée est erronée et pour le moins tendancieuse. Il importe donc de faire une information ciblée auprès des militants les plus susceptibles d'être contacté (par exemple les mandatés des Assedic) et des adhérents qui souhaiteraient des informations à ce sujet.

Il faut rappeler que des adhérents et des salariés de la CFDT ont été blessés, insultés et molestés lors de l'envahissement de nos locaux le 19 avril 2005. Ce n'était d'ailleurs pas la première agression de ce type.

Nous sommes une organisation syndicale de salariés et nous n'avons pas de service de sécurité spécialisé et permanent. La Confédération est ouverte sur l'extérieur et nous n'avons ni l'envie, ni les moyens de nous en prendre à ceux qui viennent contester les positions de la CFDT que nous avons adoptées démocratiquement dans nos congrès. En démocratie, chacun a le droit d'exprimer son accord ou son désaccord avec telle ou telle organisation syndicale, association ou parti politique. Ce qui est inacceptable est d'utiliser l'insulte et la violence physique.

C'est pourtant ce qui s'est passé le 19 avril 2005. La Confédération a le devoir de protéger ce qui est le bien commun, nos locaux et les gens qui y travaillent, les salariés comme les militants.

Parce que nous refusons de rentrer dans une dynamique de violence qui n'est pas dans nos valeurs, nous avons usé des moyens que la loi nous donne. Nous avons

immédiatement porté plainte avec preuve à l'appui. Il faut enfin faire savoir que cette poignée d'individus a continué pendant six mois à venir chaque semaine devant la Confédération en proférant notamment des insultes sexistes et racistes vis-à-vis des salariés qui y travaillent.

Il y aura donc d'autres suites judiciaires sur ce sujet.

Enfin, si certains sont étonnés du décalage dans le temps entre le moment où se sont produits les faits et le moment où la justice instruit l'affaire, nous sommes confrontés, là comme ailleurs, à des lenteurs de la justice qui ne sont pas de notre fait.